

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 23 janvier 2018 à 19h00 – Salle du Conseil

- Sont présents : M. S. ZANICOLI, Président,
Mmes M. BESSAT, M. CHERBULIEZ, M.-L. DESARDOUIN,
B. GREMAUD et A. TAGLIABUE
Conseillères municipales,
MM. S. BARTOLINI, L. BERNHEIM, J. CHARLES, O. DUC, C. HUTZLI,
J.-J. IMBERTI, J. JOUSSON, S. KAPANCI, P.-A. MORAND, M. MÜLLER,
F. ODIN, S. PATEK, A. PAUTEX, B. PINGET, C. ROBERT,
T. SCHAFFHAUSER et A. VOUILLOZ, Conseillers municipaux.
- Sont excusés : Mme C. MENETREY, Conseillère municipale
M. J.-M. MARTIN, Conseiller municipal
- Y assistent : Mme M. ROSTAN, Maire
M. R. GAVILLET, vice-président
Mme S. LUTHI, membre
M. C. GARIN, secrétaire général
Mme P. LIPAWSKY, secrétaire générale adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Assermentation de M. Florian Odin en qualité de Conseiller municipal, en remplacement de Mme Murielle Grolimund, démissionnaire.
2. Désignation dans les commissions.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2017.
4. Communications du bureau du Conseil municipal.
5. Communications du Conseil administratif.
6. Collecteurs séparatifs chemin des Marais (prop. n°17.24) – Rapports de la commission des constructions du 19 décembre 2017 et de la commission des finances et sécurité du 16 janvier 2018 – Délibération.
7. Modification du règlement du fonds de décoration et financement (prop. n°17.27) Rapport de la commission des finances et sécurité 16 janvier 2018 – Délibération.
8. Propositions du Conseil administratif.
9. Propositions des Conseillers municipaux.
10. Questions et divers.
11. Dossiers de naturalisation – huis clos.

Le président ouvre la séance.

1. Assermentation de M. Florian Odin en qualité de Conseiller municipal, en remplacement de Mme Murielle Grolimund, démissionnaire.

Le président procède à l'assermentation de M. Florian Odin en tant que Conseiller municipal et donne lecture du serment.

M. ODIN prête serment.

Le président prend acte du serment.

Applaudissements.

Le président adresse ses meilleurs vœux pour la nouvelle année 2018 à l'ensemble des personnes présentes.

Le président rappelle le décès de la mère de Mme C. MENETREY, ainsi que celle de M. B. PINGET auxquels il réitère les condoléances des autorités.

Le président fait respecter une minute de silence en leur mémoire.

2. Désignation dans les commissions.

M. F. ODIN remplace Mme M. GROLIMUND au sein de la commission des affaires sociales, de la commission d'aménagement du territoire et de l'environnement et de la commission des Grands Esserts.

Ces propositions sont acceptées par 21 oui et 1 abstention.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2017.

Ce procès-verbal est accepté par 20 oui et 2 abstentions.

4. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président donne lecture de la lettre de démission de M. P.-A. MORAND de sa fonction de Conseiller municipal.

Le président indique qu'il a eu beaucoup de plaisir à siéger avec lui au sein de cet hémicycle et qu'il regrette vivement son départ, car le Conseil municipal peut être considéré comme une sorte de famille que M. MORAND va malheureusement quitter.

M. MORAND relève qu'en fait, il ne démissionne pas, mais qu'il a été démissionné en fonction des dispositions légales qui s'appliquent en relation avec son changement de domicile en Ville de Genève. Il a eu beau examiner la loi sur l'exercice des droits politiques sous toutes les coutures, il n'a pas identifié de possibilité lui permettant de conserver son

mandat au sein de ce Conseil municipal. C'est ainsi à regret qu'il quitte cet hémicycle. Il n'a pas eu un mandat aussi long que Mme GROLIMUND qui l'a quitté à la fin de l'année dernière, mais il a néanmoins beaucoup apprécié les contacts qu'il a établis avec les autres Conseillers municipaux et a beaucoup apprécié la qualité des débats qui se sont déroulés tant en commissions qu'au sein du plénum. Le Conseil municipal a un grand défi à relever au cours des prochains mois et années, en relation avec le développement urbanistique du quartier des Grands Esserts. Dans ce cadre, le problème le plus épineux pour la commune sera celui de la mobilité. Il n'a formellement pas de conseils à donner aux membres de ce Conseil, mais il pense important que l'on redouble d'attention face à des réponses négatives qui seraient données par l'autorité supérieure, en l'occurrence le canton. Il cite deux exemples à ce sujet, soit le dossier du pont de Vessy pour lequel nous avons reçu, dans un premier temps, des réponses négatives qui conduisaient à l'impossibilité de toucher à cet équipement, notamment en raison de son classement. A la suite de la ténacité des membres de ce Conseil, il s'avère désormais que ce pont pourra être élargi sans problème. L'autre projet qui lui tient particulièrement à cœur est la création d'une halte pour le Léman Express au Val d'Arve. Là aussi, l'autorité cantonale a décrété que cela était impossible, alors que les ingénieurs des CFF ont dit que cela coûterait effectivement cher, mais que cette halte était réalisable. Cette halte constitue en fait la vraie solution au problème de mobilité générée par la réalisation du quartier des Grands Esserts. Sa construction prendra du temps, mais il ne faudra pas attendre que les mille véhicules supplémentaires des habitants de ce quartier soient sur les routes avant qu'elle ne soit réalisée. Il réitère ses remerciements à l'ensemble des membres de ce Conseil pour les bons rapports qu'il a entretenus avec chacun d'entre eux.

Applaudissements.

M. DUC s'exprime ainsi : "Cher Pierre-André, merci de ton engagement au sein de notre groupe. Tu as prêté serment quelques mois après moi, en octobre 2014, et tu nous quittes déjà après avoir siégé un peu plus de trois ans. Ta rigueur grammaticale et syntaxique nous manquera très certainement. Tu as décidé de traverser définitivement le pont de la route de Vessy, pour lequel tu es devenu incollable sur son histoire et son architecture, afin de t'installer en Ville de Genève. Cher Pierre-André, encore merci de la qualité de ton travail au sein de cet hémicycle et dans les différentes commissions dans lesquelles tu étais membre, le groupe PLR et moi-même te souhaitons bon vent pour la suite."

Mme TAGLIABUE souhaite à M. MORAND, au nom de Veyrier-Ensemble, bon vent dans ses nouveaux quartiers et espère néanmoins le revoir un jour ou l'autre dans notre belle commune, aux promotions par exemple, moment de convivialité veyrite ou peut-être un jour à l'inauguration de la gare de la Fontenette du Léman-Express, chose qui leur tenait, à tous les deux, particulièrement à cœur! Elle continuera à œuvrer dans cette direction, il peut compter sur elle !

M. PINGET indique qu'il a beaucoup apprécié les qualités de dialogue de M. MORAND qui est le parfait exemple qu'il est possible de dialoguer entre deux élus appartenant à un bord politique différent. Il regrettera vivement son départ de cet hémicycle car, grâce à un certain nombre d'atomes crochus, des liens s'étaient tissés entre eux. Si M. MORAND s'ennuie trop de la politique veyrite, il aura toujours la possibilité de venir assister aux séances du Conseil municipal.

M. HUTZLI relève, au nom du groupe démocrate-chrétien, les bonnes relations entretenues avec M. MORAND tout au long de sa présence au sein de ce Conseil. Il lui souhaite une bonne intégration à son nouveau cadre de vie.

Le président mentionne la lettre adressée par M. FLEURY du 18 janvier 2018, relative au trafic sur le chemin des Rasses.

Mme ROSTAN indique que le Conseil administratif a reçu cette lettre et l'a traitée lors de sa séance. Une réponse circonstanciée sera apportée à M. FLEURY, tout en relevant qu'il n'est guère envisageable de supprimer la desserte des bus au sein des quartiers comportant des habitants.

Le président relate les discussions au sein du bureau, en relation avec une nouvelle modification de l'horaire de convocation des séances du Conseil municipal. Si un changement était adopté ce soir à ce sujet, il s'agirait de le maintenir jusqu'à la fin de la présente législature.

Le président soumet la proposition de fixer l'heure de convocation des séances du Conseil municipal à 19h30.

Cette proposition est acceptée par 17 oui, 1 non et 4 abstentions.

Ce nouvel horaire sera appliqué dès la séance du 13 mars 2018.

Le président mentionne qu'il ne sera pas présent lors de cette séance et que la présidence sera assumée par M. J.-M. MARTIN.

5. Communications du Conseil administratif.

a) **Mme ROSTAN** adresse les vives condoléances du Conseil administratif à Mme MENETREY et M. Bernard PINGET qui ont chacun perdu leur mère.

b) **Mme LUTHI** indique que les travaux de réfection de l'étanchéité en surface du parking communal de l'Uche, pour lesquels le Conseil municipal a voté le crédit nécessaire, débiteront à la mi-février prochain pour une durée d'environ quatre mois. Durant cette période, les places de stationnement extérieures seront temporairement indisponibles et les véhicules "Mobility" seront déplacés au 1^{er} sous-sol du parking. L'accès des piétons aux bâtiments du chemin des Etournelles sera maintenu en tout temps.

M. HUTZLI relève le manque de places de stationnement dans le périmètre du village, en particulier lors des manifestations. Ces travaux au parking de l'Uche ne vont pas améliorer la situation. Il suggère au Conseil administratif de procéder à la démolition du garage de Veyrier dès qu'il aura été libéré par son locataire en vue d'y aménager des places de stationnement utilisables lors de manifestations.

M. LUTHI indique que le Conseil administratif étudiera cette question.

c) **Mme LUTHI** indique qu'il sera procédé au remplacement des sept érables existants devant l'école du Grand-Salève. Ces arbres sont dépérissants, voire dangereux, depuis quelques années déjà et ont fait l'objet de tailles importantes afin d'en éliminer

le bois mort, en particulier au cours des 3 derniers exercices. Il prévu de procéder à la plantation de huit érables à petites feuilles au même emplacement. Les travaux principaux seront réalisés durant la semaine de vacances scolaires du mois de février prochain afin d'éviter tout risque vis-à-vis des enfants de l'école. Le coût de ce remplacement sera absorbé dans le cadre du compte de fonctionnement 2017.

- d) **M. GAVILLET** rappelle l'exposition "Le guide du patchwork" à la Mansarde du 26 janvier au 11 février, le concert de chansons françaises "Ten Sing" à la salle communale le 4 février et le spectacle "Les foudres du Salève" dans le cadre du Festival Antigél qui aura lieu le 10 février prochain dans les carrières de l'entreprise Chavaz, avec la participation de la commune d'Etrembières et d'Annemasse Agglo. Au mois de mars débutera l'événement transfrontalier soutenu par les communes du Bas-Salève : Veyrier, Bossey, Collonges-sur-Salève, Troinex, Bardonnex et Archamps. Différents événements seront proposés autour du thème des Frontières.S jusqu'en juin prochain. Pour Veyrier et Bossey, il y aura une exposition et des projections de films avec le soutien des associations locales et des groupements de Mémoire. Des supports pédagogiques seront mis à disposition des élèves et des enseignants des écoles des communes participantes. Enfin, le spectacle "Danseurs d'alerte" réunira les habitants des six communes le 2 juin prochain sur le thème des frontières, des migrations au fil du temps, ainsi que celui du cardon.

6. Collecteurs séparatifs chemin des Marais (prop. n°17.24) – Rapports de la commission des constructions du 19 décembre 2017 et de la commission des finances et sécurité du 16 janvier 2018 – Délibération.

M. DUC indique que la mise en séparatif des collecteurs au chemin des Marais est une nécessité permettant de régler définitivement des problèmes de pollution de la petite Arve. C'est pourquoi, le groupe PLR votera les rapports de la commission des constructions et de la commission des finances et sécurité et acceptera la demande de crédit s'y référant. La question de la mobilité douce a été également longuement discutée. Ne pourrait-on pas profiter des travaux sur cette route pour créer une piste cyclable ou une bande cyclable ? La création d'une piste cyclable est compliquée car la chaussée est trop étroite. Il faudrait donc acheter du terrain agricole, environ 5'000 m² en bordure de la route, et changer son affectation. Rien n'indique que ce changement d'affectation serait possible. C'est pourquoi le groupe PLR est contre la création d'une piste cyclable sur ce tronçon. Concernant la création de bandes cyclables, cette idée a également été abandonnée par son groupe car jugée trop dangereuse. En effet, la suppression du marquage central de la chaussée sur cette route sinueuse, indispensable si des bandes cyclables devaient être créées, leur paraît être encore plus accidentogène. De ce fait, le groupe PLR suggère à la commission du plan directeur communal d'affecter suffisamment de moyens à l'étude de la mobilité douce sur la commune, et plus particulièrement dans ce secteur, afin de trouver des solutions économiquement acceptables et également sûres pour les déplacements des cyclistes. Concernant la possibilité d'installer un tube vide pour CHF 30'000 lors de ces travaux, pour hypothétiquement le revendre un jour à un câblo-opérateur, son groupe est divisé à ce sujet. Certains pensent que c'est une dépense inutile et que, d'ici quelques années, la technologie évoluant tellement vite, la connexion par câble deviendra obsolète. D'autres pensent que cette dépense est minime par rapport aux désagréments qui seraient engendrés si la route devait être réouverte. C'est pourquoi, si ce point devait être voté aujourd'hui, le groupe PLR laissera la liberté de vote à ses membres.

M. PINGET indique que c'est lors de la séance du 19 décembre de la commission des constructions que la question du raccordement au réseau de fibre optique a été posée. Le représentant du bureau d'ingénieurs en charge des travaux leur a répondu que ce tronçon n'était pas prévu par les SIG dans l'immédiat, mais que la pose d'un tube en attente éviterait évidemment de futurs travaux. Le coût supplémentaire ne pouvait être évalué précisément mais, en accord avec le service technique communal, le montant de CHF 30'000 semble réaliste. L'ensemble de la commission s'est montré favorable à cette opération. La majorité de la commission des finances s'est, par contre, opposée à cette dépense pour ce qu'elle appelle "la pose d'un tube vide". Le groupe socialiste déplore le manque de vision reflété par cette position. On sait que le raccordement de tout le canton à la fibre optique figure au programme des SIG. Si l'on n'équipe pas le chemin des Marais du tube nécessaire maintenant, cela entraînera, de façon absolument certaine, le creusement d'une nouvelle tranchée d'ici moins de 5 ans, avec un coût bien plus élevé, des nuisances pour les usagers, et un délai allongé pour l'accès des habitants et des entreprises riveraines à l'Internet à très haut débit. Ils rappellent une fois de plus que ce type d'infrastructure est un des atouts que la commune ne devrait pas manquer de développer si elle veut attirer de nouvelles entreprises. Ils demandent, par conséquent, que la pose d'un tube en attente pour la fibre optique soit intégrée au projet de mise en séparatif des collecteurs du chemin des Marais.

M. KAPANCI indique que le groupe Veyrier-Ensemble remercie M. DUC de son rapport et acceptera les rapports de la commission des finances et de la commission des constructions. Cependant, après discussion, son groupe aimerait ajouter un point au projet de délibération, car il leur semble indispensable de profiter des travaux d'ouverture de la route pour poser un tube vide malgré le refus de la commission des finances. Effectivement, CHF 30'000 est une somme dérisoire par rapport à ce que cela pourrait coûter s'il fallait mettre ce tube ultérieurement.

M. HUTZLI indique que le groupe démocrate-chrétien soutient l'exécution des travaux de collecteurs, ainsi que la conduite d'une étude en relation avec la mobilité douce dans ce secteur de la commune, ainsi que sur l'ensemble du territoire. L'établissement de bandes ou de pistes cyclables devra être évalué, notamment en relation avec les diverses zones 30 km/h existant désormais sur le territoire communal. Le groupe démocrate-chrétien soutient également la mise en place d'un tube vide afin de permettre un futur éventuel réseau car, selon l'expérience faite au chemin de la Pointe-du-Plan, le tube qui avait été posé lors de la réfection de celui-ci par ses propriétaires, il y a plusieurs années, a pu être valablement utilisé par un opérateur téléphonique à ce jour.

M. PATEK souhaiterait connaître la raison pour laquelle le Conseil administratif n'a pas intégré à sa proposition le coût de la mise en place de ce tube destiné à un éventuel réseau d'une part, et d'autre part, si le montant de CHF 30'000 correspond à un coût réaliste ou uniquement à une estimation.

Mme LUTHI indique que le Conseil administratif n'a pas intégré ce coût à sa proposition car elle supposait qu'un des opérateurs du domaine allait y procéder lui-même, ce qui s'est avéré inexact en fonction de l'évolution des discussions avec les représentants de ceux-ci. Par ailleurs, le coût de CHF 30'000 correspond à l'estimation reçue de l'ingénieur mandaté pour ces travaux.

Mme CHERBULIEZ relève que l'installation ultérieure d'un éventuel tube destiné à un réseau serait assumé par l'opérateur et non la commune.

Mme LUTHI confirme que ce serait effectivement l'opérateur qui assumerait les coûts, mais cela provoquerait une nouvelle intervention au niveau de la chaussée avec les perturbations subséquentes pour les habitants riverains.

M. SCHAFFHAUSER relève que, lors de la réfection du chemin Sur-Rang en 1989, un tube en attente a été installé. Presque 30 ans plus tard, ce tube est toujours vide. Chacun connaît, au sein de ce Conseil, son allergie aux dépenses pas nécessaires. Cependant, en l'occurrence, ces CHF 30'000 ne représentent que 2% du crédit et il est, pour sa part, favorable à aller de l'avant avec cette dépense pour la commune. Cette posture n'est pas liée à un éventuel gain financier pour la commune, mais bien plutôt pour éviter aux habitants riverains les désagréments de travaux ultérieurs. De ce fait, il propose un amendement au projet de délibération en portant les CHF 30'000 en augmentation du crédit de CHF 310'000 déjà sollicité.

M. BERNHEIM estime que cette dépense de CHF 30'000 doit être considérée comme un investissement pour l'avenir, même s'il n'est pas immédiatement utilisé. Il cite l'exemple des travaux entrepris au chemin des Bois lors desquels les SIG n'avaient pas installé à cette occasion, un réseau de distribution de gaz. Dans un deuxième temps, ceci a été envisagé, mais la construction de ce réseau était à ce moment-là beaucoup plus chère compte tenu des travaux à entreprendre et se retrouvait à charge des propriétaires intéressés à se raccorder à ce type de chauffage. Il soutiendra donc l'augmentation du crédit afin de permettre l'installation de ce tube.

M. HUTZLI ajoute que ce tube pourra très certainement être utilisé afin d'améliorer la vitesse du réseau disponible pour surfer sur Internet et/ou pour améliorer la réception de la télévision qui n'est pas fameuse dans certains quartiers de la zone villas.

Le président donne lecture de la proposition du rapport de la commission des constructions.

Ce rapport est accepté à l'unanimité – 22 oui.

Le président donne lecture de la proposition du rapport de la commission des finances.

Ce rapport est accepté à l'unanimité – 22 oui.

M. IMBERTI quitte la séance.

Mme CHERBULIEZ constate une différence entre le montant des travaux pour les collecteurs dans le plan financier annexé à la proposition à hauteur de 1,355 millions, alors qu'un chiffre de 1,335 millions figure dans le projet de délibération.

Le projet de délibération est amendé.

La proposition d'ajouter CHF 30'000 pour la pose d'un tube vide au crédit de CHF 310'000 est accepté par 19 oui, 1 non et 1 abstention.

Le président donne lecture du projet de délibération modifié.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité – 21 oui.

7. Modification du règlement du fonds de décoration et financement (prop. n°17.27) Rapport de la commission des finances et sécurité 16 janvier 2018 – Délibération.

Mme CHERBULIEZ rappelle que cet objet a été renvoyé en commission des finances, en relation avec la durée d'amortissement proposée dans le projet de délibération. Après discussion, il s'avère que la commune est contrainte de suivre les directives du RAC qui définit les différentes durées d'amortissement utilisables. La discussion a porté de savoir dans quelle catégorie d'investissement se situait les œuvres d'art et la majorité de la commission s'est ralliée à les considérer comme des meubles, instruments et machines avec une durée d'amortissement de huit ans. D'autre part, les modifications du mode de financement du fonds de décoration sont également imposées à la commune en regard des dispositions du MCH2. De ce fait, le groupe PLR acceptera la proposition du rapport, ainsi que le projet de délibération.

M. IMBERTI est à nouveau présent.

M. MÜLLER indique que le groupe PDC n'a pas grand-chose à dire à ce sujet. Si le règlement du fonds de décoration doit être modifié en raison des nouvelles normes comptables MCH2, ainsi soit-il. Le crédit annuel du fonds, budgété jusqu'à maintenant au compte de fonctionnement annuel, sera désormais transformé en un compte d'investissement voté au début de chaque législature. Par contre, ils ne sont toujours pas convaincus de devoir amortir les œuvres d'art sur huit ans, soit la même durée que les biens meubles, les véhicules et les machines. Un amortissement sur le nombre d'années du crédit d'investissement et sur la durée de la législature leur paraît bien plus logique. Mais, comme l'administration communale leur a fort répété que ce n'est pas possible, le groupe PDC a décidé à l'unanimité de ne pas déclencher une guerre de religion à ce sujet et votera cette proposition en l'état.

M. CHARLES indique que le groupe Veyrier-Ensemble soutiendra les modifications à apporter au règlement du fonds de décoration, ainsi que le mode de financement de ses activités.

Mme DESARDOUIN indique que le groupe socialiste apportera son soutien aux modifications du règlement, ainsi que l'octroi des moyens nécessaires au fonds de décoration pour la législature en cours.

Le président donne lecture de la proposition du rapport.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité – 22 oui.

Le président donne lecture du projet de délibération.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité – 22 oui.

8. Propositions du Conseil administratif.

Il n'y a pas de proposition du Conseil administratif.

9. Propositions des Conseillers municipaux.

Il n'y a pas de proposition du Conseil municipal.

10. Questions et divers.

M. IMBERTI relève que, sur la base de constatations qu'il a faites au sein des bâtiments de l'école du Grand-Salève, il s'avère qu'un certain nombre de problèmes constructifs se posent, en particulier au niveau de diverses infiltrations d'eau dans ce bâtiment. Comme nous approchons de la fin du délai de garantie pour la construction de ce bâtiment, il s'agirait de procéder à une expertise de celui-ci afin de déterminer les éventuelles malfaçons existantes de façon à éviter de réitérer la situation que la commune a connu avec l'école de Bois-Gourmand.

Mme LUTHI propose que cette question soit examinée lors d'une prochaine séance de la commission des constructions. En l'état, le Conseil administratif n'a pas décelé de problèmes majeurs avec ce bâtiment et qui ne soient pas maîtrisés, mais elle apportera tous les éléments de réponse lors d'une prochaine séance de la commission des constructions.

M. PAUTEX se réfère au cahier des questions et relève que nous restons dans l'attente d'une réponse à la question de M. S. ZANICOLI relative au fonctionnement du carrefour à feux situé à l'intersection des routes de Veyrier, du Stand-de-tir et Antoine-Martin.

Mme LUTHI indique que le Conseil administratif est réintervenue auprès de la DGT à ce sujet, mais que nous n'avons pas reçu de réponse définitive de leur part.

M. CHARLES rappelle sa question relative à la gestion des bois sur le territoire communal.

Mme LUTHI rappelle que M. P. POGET, secrétaire exécutif de l'Association des propriétaires de forêts, sera présent lors de la prochaine séance de la commission d'aménagement.

Mme GREMAUD souhaiterait savoir où en est le dossier des Grands Esserts.

Mme LUTHI indique que le Conseil administratif a adressé un courrier au DALE, en relation avec la définition d'un seul PLQ pour les périmètres "Maison de Vessy" et "Beaux-Champs", pour laquelle nous n'avons pas reçu de réponse. D'autre part, la chambre administrative n'a toujours pas rendu de décision face au recours déposé contre le premier PLQ "Maison de Vessy".

Mme GREMAUD estime que le PLQ unique doit être réalisé par la commune.

Mme LUTHI indique qu'à teneur de la loi, il apparaît que l'établissement de PLQ n'appartient pas aux compétences de la commune exclusivement et doit résulter d'un travail commun entre celle-ci et le DALE.

Mme GREMAUD se réfère au texte de l'arrêt de la chambre constitutionnelle, en page 29, qui stipule que la commune doit se charger de la définition de ce PLQ unique.

Mme LUTHI réitère la nécessité du lien qui doit exister entre la commune et l'Etat pour une telle opération.

M. BERNHEIM se réfère à l'intervention de début de séance de M. MORAND, dont il relève la qualité en relation avec la question de la mobilité. La mobilité constituera un énorme défi pour la commune au cours des années prochaines. Il se réfère à la récente décision du Conseil fédéral d'accorder un crédit de CHF 480 millions pour la réalisation d'une route d'évitement du Locle qui connaît actuellement un trafic de transit de 10'000 véhicules par jour, alors qu'à Veyrier nous avons un trafic de l'ordre de 20'000 par jour, qui devrait monter à 30'000 et plus au cours des prochaines années, et que Genève n'a rien reçu pour régler ce problème de la Confédération. Avec un montant de CHF 100 millions, l'on pourrait enterrer la route au niveau des Grands Esserts. La commune a encore un grand défi pour faire valoir sa position vis-à-vis du canton et de la Confédération.

Mme CHERBULIEZ souhaiterait savoir si les organisateurs du Tour du canton se sont manifestés auprès de la commune récemment pour organiser une étape à Veyrier ou pas.

M. GAVILLET indique qu'il n'a pas de réponse définitive à formuler face à cette question ce soir.

Mme TAGLIABUE se réfère à la problématique de l'interdiction de tourner à droite au débouché de la place de l'Eglise sur la route du Pas-de-l'Echelle. Elle a été interpellée par plusieurs habitants de la commune quant à l'absence de contrôle de cette interdiction par les APM depuis de nombreux mois. Ces habitants lui ont fait part de la réponse des APM que le service n'avait pas assez d'effectif pour effectuer ce type de contrôle et que, d'autre part, ils n'avaient plus "le droit de le faire" à la suite de l'attentat de Charlie Hebdo. Elle souhaiterait avoir des informations de la part du Conseil administratif à ce sujet.

Mme ROSTAN répond que les APM ont reçu des consignes de la gendarmerie à ce sujet, quant aux effectifs nécessaires pour un tel contrôle qui devrait être de quatre personnes. D'autre part, la zone de rencontre au centre du village va être modifiée prochainement, ce qui pourrait avoir une incidence quant à ce débouché sur la place de l'Eglise sur la route de Pas-de-l'Echelle.

M. HUTZLI ne peut être qu'amusé par la teneur de la réponse de Mme ROSTAN, en particulier en ce qui concerne l'implication de la gendarmerie dans cette affaire.

La séance est levée à 20h10.

Le secrétaire général

Christian Garin

Le secrétaire
du Conseil municipal

Alain Pautex

Le président
du Conseil municipal

Serge Zanicoli